



Recommandation 37 (1949)

Ratification de la Convention internationale du travail adoptée en juin 1949

Assemblée parlementaire

{[Doc. 79](#), titre III, dernier alinéa)

Dès à présent, l'Assemblée recommande, comme première mesure, que la Convention internationale adoptée par la Conférence Internationale du Travail en juin 1949 soit ratifiée au plus tôt par les pays européens.

